

AVIS IMPORTANTS.

Désormais, nous paraîtrons le jeudi de chaque semaine: nos abonnés de la campagne seront servis, le mercredi, par les malles de l'après-midi et le journal sera distribué en ville, le jeudi matin.

Nos abonnés de Terrebonne, par un déplorable malentendu, n'ayant reçu que les trois premiers Nos., notre ami, Z. Rousille, Ecr., avocat, a bien voulu se charger de l'agence du journal pour nous aider à remédier à ce malheur pour nous: c'est à lui qu'on pourra s'abonner et payer.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de domicile le 1er courant, de vouloir bien nous en donner avis.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 2 MAI, 1870.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LE BILL DE M. ABBOTT.

Le Député d'Argenteuil a réussi à obtenir l'extension de la Charte de la Compagnie du Chemin de fer du Canada Central, et l'amendement de M. Chauveau a été perdu sur une division de 46 contre 61. Ce projet de loi a de nouveau mis devant le public, au moins indirectement, la question de savoir s'il est plus avantageux pour les Provinces de favoriser la construction de voies ferrées par octrois de terres publiques que par votes d'argent sous forme d'intérêts à payer partiellement ou totalement sur les capitaux investis, comme le Parlement de Québec l'a fait pour quelques chemins à lisses de bois et le chemin de fer des Piles. La discussion sera vivement reprise à Toronto et à Québec lorsque la Compagnie ira devant les Parlements Locaux pour obtenir les terres auxquelles elle prétend avoir droit pour la construction du reste de son chemin.

TARIF.

L'impôt sur le froment, le charbon et la houille, mis, ôté, puis remis, a définitivement été maintenu après de longs débats, une lutte acharnée et très acrimonieuse, sur un vote de 90 contre 62. L'indignation, à Montréal et à Québec, est très grande au sujet de cet impôt, qui paraît fort impopulaire: la politique vacillante du gouvernement à ce sujet a beaucoup contribué à cette excitation et lui a aliéné, sur ce point du moins, quelques uns de ses meilleurs partisans. Cela se passait durant les premiers jours de la semaine et sur la demande de concours dans les résolutions sur ce tarif. Vendredi, 29, la question revint sur le tapis et les adversaires du gouvernement alliés aux partisans du libre échange, lui firent une rude guerre. L'hon. M. Dorion proposa l'admission en franchise des articles suivants: le froment, la farine, le charbon et la houille. C'est surtout autour de cette motion que se lira la bataille, qui resta au Cabinet, mais par une majorité de 18 seulement.

LE NORD-OUEST.

De ce côté, les choses s'éclaircissent, se débrouillent et se simplifient. Le gouvernement, par Sir John A. Macdonald et Sir Francis Hincks, a déjà, sur interpellation, fait connaître deux faits d'une extrême importance: les Délégués de la Rivière Rouge, l'abbé Ritchot, et MM. Black et Scott, ont été reçus par le cabinet et les négociations entamées avec eux promettent un règlement paisible et très satisfaisant de toutes les difficultés du Territoire. En second lieu, l'expédition envoyée à la Rivière-Rouge sera une *expédition de paix* et de police intérieure. Quoique le gouvernement n'ait pas expliqué ces deux termes qui nous paraissent si contradictoires: "expédition de paix," les renseignements recueillis aux meilleures sources nous permettent de nous fixer là-dessus. De l'avis de Mgr. Taché et des Délégués, les partisans de Riel, tous les *metis* vont se soumettre et accepter avec plaisir la constitution que va leur donner le gouvernement et il n'est plus question de conquérir le Territoire et de subjuguier les *metis* au moyen d'une armée de dix à quinze mille hommes. Il s'agit tout simplement d'une force de police intérieure mais suffisante pour tenir tête aux soulèvements de quelques tribus indiennes dont Riel et ses adversaires ont, l'automne et l'hiver dernier, réveillé les appétits et provoqué la colère. Tout le monde se réjouit de cette nouvelle et Sir John a probablement eu raison de dire que la Chambre et tous les partis seraient enchantés des succès et des mesures du gouvernement.

Nous allons terminer notre revue, très maigre cette semaine, par deux citations qu'on ne lira pas sans intérêts. La première est un résumé emprunté à *La Minerve* du rapport du Commissaire Smith sur sa mission de pacification à la Rivière Rouge. On y trouve des détails très curieux. Mais voici:

"Le rapport du Commissaire Donald A. Smith concernant sa mission à la Rivière-Rouge a été présenté à la Chambre cet après-midi. Ce rapport contient les raisons données par Riel

pour justifier le meurtre de Scott. Ce dernier était d'un caractère turbulent. Il fut d'avord d'un soulèvement contre Snow, le surintendant des travaux du gouvernement canadien au Nord-Ouest. En décembre dernier il s'insurgea contre le gouvernement provisoire. Sa vie fut alors épargnée et il parvint à s'échapper. Il fut pris de nouveau les armes à la main et renvoyé sans doute sur la promesse solennelle qu'il fit de se tenir tranquille. Mais il était incorrigible, et incapable d'apprécier la clémence avec laquelle il avait été traité. Il maltraitait les gardes et insultait Riel; son exemple causait les plus mauvais effets sur l'esprit des autres prisonniers qui l'imitaient de manière à outrer les gardes qu'il était difficile d'empêcher de se venger."

"Un jour, dit Riel, je m'assis avec Scott et lui demandai de me dire la vérité, quand à ses propres intentions et à celles du parti de l'expédition du Portage, quoique je n'eusse pas l'intention de m'en servir contre lui. Ils se réunirent alors autour de moi dans l'intention de me faire prisonnier, disant qu'ils voulaient me garder pour leur sûreté."

"Smith dit qu'il fit tous ses efforts pour obtenir de Riel le pardon de Scott, mais Riel répondait: nous devons nous faire respecter par le Canada. Thos. Scott le délégué fit les mêmes instances, Riel répondait: j'ai fait trois bonnes choses depuis que j'ai commencé. J'ai épargné la vie de Bolton sur vos prières, et je ne le regrette pas, parce que c'est un joli garçon; j'ai pardonné à Goddy et il m'a témoigné sa reconnaissance en se sauvant. Je veux maintenant faire fusiller Scott."

"Scott fut en effet fusillé par six hommes qui tous étaient plus ou moins ivres."

"En parlant du clergé, Smith dit que l'on doit se rappeler que grand nombre de prêtres catholiques du pays, ne sont pas canadiens-français, mais français, et par conséquent connaissent peu les lois et les institutions anglaises. Prenant à cœur la conservation des droits et privilèges dont ils jouissent avec leurs ouailles, ils ont cru nécessaire d'exiger quelques garanties, qu'on les traitera avec justice sous leur nouveau régime politique."

"Il assure que la grande majorité des canadiens-français sous la Baie d'Hudson; mais on ne pourrait accuser les officiers de la Compagnie d'intention malveillante ou de négligence coupable."

Plusieurs fautes ont été commises par la Compagnie de la Baie d'Hudson; mais on ne pourrait accuser les officiers de la Compagnie d'intention malveillante ou de négligence coupable."

Il termine en disant qu'il est extrêmement important que l'on envoie, au plus tôt, des troupes considérables pour protéger la population contre les indiens et particulièrement contre les tribus de la Saskatchewan."

D'un autre côté, "Le Courrier d'Outaouais" donnait la nouvelle du départ de Riel du Fort Garry.

"La nouvelle circulait hier en cette ville, que Riel avait abandonné le Fort Garry et que les affaires de cet immense Territoire se trouvaient entre les mains de Mgr. Taché. Personne, mieux que Sa Grandeur, ne pourrait les régler d'une manière plus satisfaisante pour tous les partis. Il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi."

Ce serait le dénouement anticipé par tous ceux qui ont suivi de près les affaires du Territoire depuis que Mgr. Taché a accepté la belle mission que lui a confiée le gouvernement et que Riel a teint ses mains du sang de Scott.

J. A. MOUSSEAU.

COURRIER D'ONTARIO.

"La tranquillité règne à Varsovie," disait le général Sébastiani, annonçant la chute de la Pologne.

Je n'ai à vous annoncer ni le rôle d'une république, ni le dernier soupir d'un empire mourant de mort violente, mais je puis dire, avec bien plus de vérité que le ministre des affaires étrangères de France, en 1831: la tranquillité règne à Ottawa.

Cette tranquillité est elle la sérénité, le calme qui précède la tempête? Il n'y a pas lieu de le croire. Je sais qu'il reste encore la question du Nord-Ouest, et qu'il est très-possible qu'un grand conflit éclate à ce sujet entre les députés Anglo-canadiens d'une part, et les députés franco-canadiens d'autre part. Mais j'ai fermement l'espoir que tout pourra s'arranger sans soulever en parlement, ni houle ni bourrasque, ni tempête ni cataclysme.

L'imbroglio du Nord-Ouest occupe sérieusement tous les députés. Mais il n'entre dans l'esprit de personne, je crois, ni du côté ministériel, ni du côté de l'opposition, d'en faire une affaire de parti propre à irriter les rancunes, à favoriser les mécontentements, et à tenter les ambitions. Je crois que tous, sans exception, envisagent cette question au point de vue national de la prospérité de la Puissance et du maintien de la paix, entre les diverses branches de notre population.

Maintenant, il est clair que même envisagée à ce point de vue, la difficulté de Winnipeg laisse encore une marque assez étendue pour les divergences d'opinions et les âpretés de langage. Nous en avons eu de pénibles exemples dans la presse. Si certains journalistes d'Ontario et de Québec ne se sont pas tirés aux cheveux depuis une quinzaine, c'est probablement qu'ils tiennent à leurs mèches, pour en faire, dans l'occasion, de petits cadeaux gracieux. Du reste, ils se sont provoqués dans toutes les formules du répertoire de la presse fanatique. Le *Telegraph*, spécialement, roule dans leurs orbites des yeux si irrités contre mes malheureux compatriotes, que je m'attends à le voir débarquer un de ces matins, à la tête de ses compositeurs, protes et garçons de bureaux, sur les rives de l'Ottawa, pour mettre à feu et à sang le village de la Gatineau.

Si le *Telegraph* continue ses extravagances, vous allez voir, que, de dépit, le *Globe* va devenir un journal bon enfant, doux comme un petit agneau, et toujours paisible comme le laboureur, au moment de la moisson. Le journal de M. Brown n'aime pas à être distancé; et puisque sur le terrain du fanatisme, le *Telegraph* prend invariablement le galop, avant qu'il se soit mis au trot, je ne serais pas surpris qu'il renonçât aux gambades et aux ruades des jours de son bel âge.

Dépassé de quelques cent condées par son voisin, dans l'affaire du Nord-Ouest, le *Globe* a donc pris un chemin de traverse pour venir à nous, le sourire aux lèvres, et nous offrir en passant une étreinte de bonne amitié. Il nous a déclaré fort gracieusement que tout son désir était de vivre en paix avec les franco-canadiens, et nullement de nous égorger pour s'abreuver du sang le plus pur de nos veines. C'était déjà bien touchant, n'est-ce pas? mais ce n'était pas encore assez, et le *Globe* a été plus loin. Il a blâmé les persécutions dont quelques uns de ses compatriotes de Toronto poursuivent les délégués du Nord-Ouest, actuellement au siège du gouvernement.

Il a déclaré carrément qu'il eût été bien plus sage de laisser en repos les personnes, venues de Winnipeg, sur les instances de notre gouvernement.

Eh bien! voilà de la sagesse, où je ne m'y connais plus. Imprimer cela au beau milieu de Toronto, quelques jours seulement après les terribles assemblées où il n'était question de rien moins que de fouiller le Père Ritchot et son compagnon dans les plus sombres cachots; c'est hardi, c'est courageux, c'est brave!

Voyons, avais-je raison de vous dire que le *Globe* devenait doux comme un agneau? Encore un peu et il écrira ses articles avec du sirop d'orgeat.

Je n'ai pas caché tantôt que sur la question du Nord-Ouest, quelque soit d'ailleurs le bon vouloir de part et d'autre, il y avait place pour des divergences d'opinion et des âpretés de langage. C'est assez vous dire que je ne m'attends guère à voir la chambre unanime sur les mesures à prendre pour sortir de la situation qui nous est faite, par l'imprudence et la folie de Riel. Néanmoins, j'espère que l'on finira par s'entendre assez bien. Le gouvernement me paraît posséder d'un si bon esprit de concorde et de paix, qu'il saura calmer les appréhensions exagérées des uns, et arrêter l'élan trop fougueux des autres.

On a parlé de démarches faites auprès de Sir George par ses partisans de la Province de Québec. Il est assez probable que les rumeurs à cet égard ne sont pas tout à fait dénuées de fondement.

Quoiqu'il en soit, Sir George ne paraît nullement inquiet. Il y a longtemps que je ne l'ai vu apporter en Chambre autant de gaieté, de bonne humeur, et de bel entrain. A coup sûr, ce ne sont pas là des indices d'une catastrophe. Il a même parlé latin, vendredi soir. Voyons, pour parler latin, il faut avoir le cœur joyeux, et la conscience tranquille, n'est-ce pas? Voici comment Sir George a été provoqué à parler la langue de Cicéron: M. Tom Ferguson, qui est ennuyeux comme une mouche, pérorait sur le chemin de fer sans tral, comme dit Provencher. Plusieurs députés se faisaient un devoir de l'accompagner en cadence, en frappant du pied et du poing sur leurs pupitres. C'était charmant; avec un tantinet de bonne volonté, on aurait pu se croire à un concert. Il y a même un instant où je me suis demandé si j'avais payé à la porte mon écu d'entrée. Il y avait à peu près dix minutes que les choses allaient ainsi, quand M. Ferguson se fait passer un plan du susdit chemin de fer sans tral. Sir George, qui ne dédaigne pas de rire, à l'occasion, profite de l'apparition de ce plan pour soulever une question d'ordre. Aucun orateur ne doit lire d'imprimé en Chambre; c'est dans les règlements. La Chambre rit.

Tom Ferguson, qui n'a rien entendu, à cause du bruit, demande à Sir George de vouloir bien recommencer, lorsque le silence se rétablit. Sir George se relève, et répète son discours mais il le fait en français. Naturellement la Chambre re-rit, et aux éclats, car la chose était d'autant plus spirituelle, que maître Tom Ferguson ne comprend pas un traitre mot de français.

Sir George se rasscoit, et M. Sandfield Macdonald se lève à son tour; il parle *Gallique*. La Chambre re-re-rit plus que jamais.

C'est après lui que Sir George se relève encore, et parle latin. Cette fois, ce ne sont plus des éclats de rire, c'est de la fureur, de la rage.

Enfin, pour couronner cette petite débauche parlementaire, M. Levisconte parle Espagnol, et M. Tom Ferguson reprend son discours.

Ce qui me surprend vraiment, c'est qu'il ne soit venu à l'idée de personne de parler... du nez, en cette circonstance.

Provencher est arrivé. Vous le saviez. Non seulement, il est bien portant, comme tous les journaux se sont fait un devoir de l'annoncer, mais il n'a pas changé d'un cheveu. C'est toujours le même causeur gai, entraînant, plein de verve et d'imprévu, qui n'est sérieux qu'à son corps défendant, ayant épousé le calembour et fait du badinage spirituel et courtis, sa seconde nature. Sa métisification (il faudra bien qu'il me pardonne celui-là) ne l'a pas aigri. Il parle dans les meilleurs termes des gens de Pembina, et fait des éloges des *metis*, comme ils disent à Winnipeg, avec lesquels il est venu en relations. Mais, il ne faut pas converser longtemps avec lui pour sentir que sous cette couche de légèreté et de bonne humeur, se dissimule un cœur qui a souffert. M. Provencher a supporté en homme l'épreuve, la rude épreuve de là-bas; mais on devine à l'entendre qu'il en a senti toute l'amertume.

Je sympathise avec vous, mon cher Provencher, mais je dis que de telles épreuves, lorsqu'on n'y succombe point, et qu'on en recueille tout l'enseignement, ne peuvent qu'aider à développer les grands caractères et les bons esprits.

C. T.

LA QUESTION DES 30 SOUS.

Le mouvement à Montréal est universel dans toutes les classes de la société, et l'on paraît décidé à ne donner à monnaie d'argent, soit américaine, soit anglaise, que sa valeur à peu près réelle. C'est-à-dire 56 sous pour l'écu, 28 sous pour les 30 sous, 14 sous pour les 15 sous, 10 sous pour les 12 sous, 5 sous pour les 6 sous et 2 sous pour les 3 sous.

La corporation de Montréal a décidé de n'accepter l'argent qu'aux taux fixés par les citoyens, c'est-à-dire les écus pour 56 sous, les 30 sous pour 28, etc. Les différents départements civiques recevront l'argent aux taux ainsi fixés, mais ne s'en serviront pas pour payer: ils ne feront usage du papier. Les sommes qui vont être par ce moyen retirées de la circulation sont considérables: espérons que ce bon exemple sera imité par tous les hommes d'affaires.

L'AIMABLE COMPAGNON.

Tel est le titre d'un recueil de plaisanteries, d'anecdotes et de bons mots que vient de publier J. E. d'A. De Narbonne-Lara.

Nous invitons nos lecteurs à se procurer ce joyeux compagnon qui leur donnera beaucoup de plaisir.